



Paris, le 7 mars 2017

Madame Régine ENGSTRÖM,  
Secrétaire générale des MEEM/MLHD

Tour Pascal A  
92055 LA DEFENSE Cedex

**Nos réf LJ/JH/17060**

**Objet :** Comité technique ministériel du 24 mars 2017 – Point relatif à la réforme territoriale

Madame la Secrétaire générale,

Par courriel en date 12 décembre 2016, nous nous étonnions des motifs ayant conduit à l'annulation de la réunion du COSUI réforme territoriale, initialement programmée le lendemain, suite à notre expression lors des précédents CTM .

Nous prenions acte, à cette occasion, de l'engagement de reporter cette réunion au mois de janvier 2017. Un engagement non-tenu, tel que nous l'avons souligné lors du CTM du 19 janvier dernier.

A cette même occasion, nous pointions qu'à la veille de la tenue programmée de ce comité de suivi, aucun document relatif à la situation et à un bilan intermédiaire ne nous avait été transmis. Nous demandions en conséquence que les éléments préparatoires en possession de l'administration, sauf à en conclure qu'elle était totalement démunie sur le sujet de la réforme territoriale, nous soient envoyés sans attendre sa reconvoction. Notre demande est restée orpheline de toute réponse, tant sur la forme que sur le fond.

Sans présager du respect de votre nouvel engagement, pris lors du CTM du 19 janvier 2017, d'inscrire un point relatif au bilan de la réforme territoriale à l'ordre du jour du CTM du 24 mars 2017, je tiens par la présente à souligner que FO ne se satisfera pas d'un simple examen « alibi ».

Ainsi, alors même que les différentes CAP n'ont toujours pas été en mesure de se prononcer sur les repositionnements individuels subis par les agents, nous attendons que soient portés à la connaissance du CTM les éléments relatifs :

1. A l'état de santé physique et mental des agents dans les DREAL fusionnées :

La situation nous paraît particulièrement critique au vu des premières études d'impact effectuées dans ces services où les arrêts de travail touchant toute la chaîne hiérarchique se multiplient.

Nous en demandons urgemment un premier bilan global tant ce phénomène semble révéler un danger grave et imminent.

2. Aux aménagements de postes :

Un certain nombre d'aménagements de postes ont été réalisés, parfois avec la mise en place de nouvelles technologies, du fait de la balkanisation des nouvelles DREAL.

Ils nous paraissent devoir être recensés et présentés au COSUI à défaut d'avoir le plus souvent fait l'objet de consultation ni même d'information des CHSCT de proximité et du CHSCTM.

3. Aux moyens dédiés à la prévention des risques :

Un bilan réel avant/après des moyens humains consacrés à la prévention des risques dans les DREAL fusionnées (AP-CP, médecin, RH, ASS) n'ayant pas été fourni aux membres du CHSCT-M - leur demande remonte à janvier 2016 - doit pouvoir nous être enfin communiqué.

4. Aux mesures d'accompagnement :

Les agents des DREAL ayant découvert en même temps que nous, en juillet 2016, les règles d'octroi des indemnités financières de la réforme territoriale, l'information et le traitement des demandes apparaissent hétérogènes selon les régions, voire au sein même de chacune des DREAL concernées.

Un état des lieux nous paraît devoir être élaboré et présenté au prochain CTM.


5. A l'organisation des DREAL fusionnées :

Alors que la cible théorique de « stabilisation » de l'organisation des DREAL est présentée comme étant 2018, nous demandons la présentation de l'évolution de leurs organigrammes depuis 2016, ainsi que la présentation de l'évolution de leurs effectifs dans le cadre du dialogue de gestion 2017.

La sensibilité de ces sujets justifiant d'une consultation de l'ensemble de nos correspondants en DREAL en préparation du CTM du 24 mars, nous demandons leur communication d'ici le 10 mars.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire général



Jean HEDOU